



# PRESENTATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2016

(loi du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République)

CONSEIL  
MUNICIPAL  
4 AVRIL

---

**2016**



**Le budget 2016 sera un budget historiquement difficile, compte tenu de la baisse sans précédent des recettes, pour la ville de Gières comme pour l'ensemble des collectivités.**

## **I - 2014-2019 : un « effet ciseau » renforcé**

L'« effet ciseau » se caractérise par une diminution ou une progression des recettes de fonctionnement moins rapide que celle des dépenses conduisant à la baisse de l'épargne.

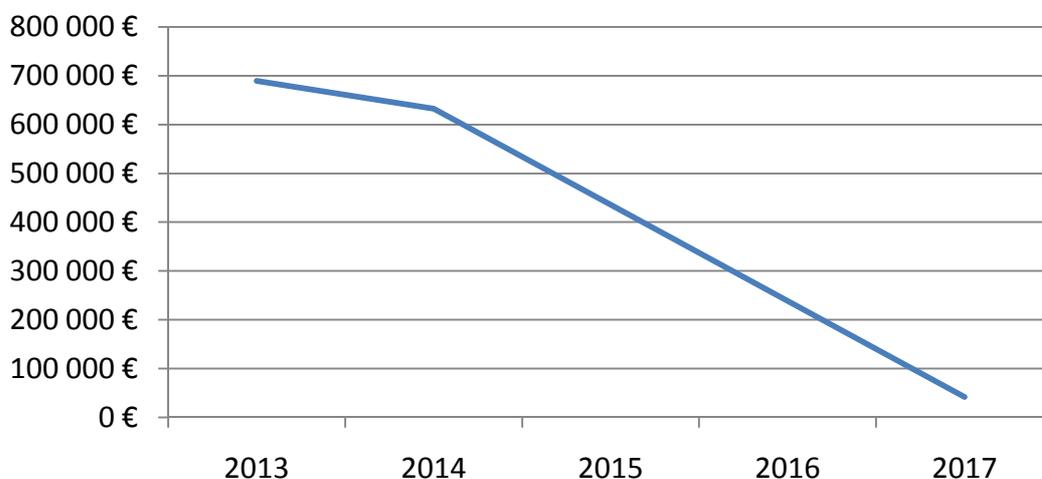
### **1. Des recettes de fonctionnement en forte diminution**

#### **- La baisse des dotations de l'Etat**

L'Etat a décidé de réduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 3,7 milliards d'euros en 2015, 2016 et 2017. Cette réduction s'ajoute aux 1,5 milliards d'euros déjà prélevés en 2014. Cette mesure consiste, sur seulement trois exercices, à revenir sur plus de dix ans de croissance des dotations de l'État aux collectivités.

La ville de Gières verra sa DGF diminuer de manière considérable jusqu'en 2017.

**Evolution de la DGF entre 2013 et 2017**





## - L'impact du transfert de compétences à la Métropole

La loi prévoit la neutralité budgétaire des transferts de compétence : la commune transfère à la fois ses charges et ses moyens. La baisse des charges est compensée par une baisse de l'attribution de compensation versée par la métropole. Les charges ont été évaluées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a rendu son rapport le 26 novembre dernier.

En matière de voirie, la charge pesait essentiellement sur la section d'investissement. Or, la diminution de l'attribution de compensation impacte la section de fonctionnement, ce qui rend plus difficile l'équilibre de cette section.

La retenue sur l'attribution de compensation s'élève pour l'ensemble des compétences à 342 228 € (sur un montant de 1 468 204 €).

Parallèlement à cette retenue, les recettes liées aux compétences transférées (comme la taxe de séjour et les redevances d'occupation du domaine public qui s'élevaient à près de 75 000 € en 2015) seront désormais perçues par la Métropole.

**Ainsi, ce sont plus de 600 000 € de recettes de fonctionnement en moins que le budget 2016 devra supporter.**

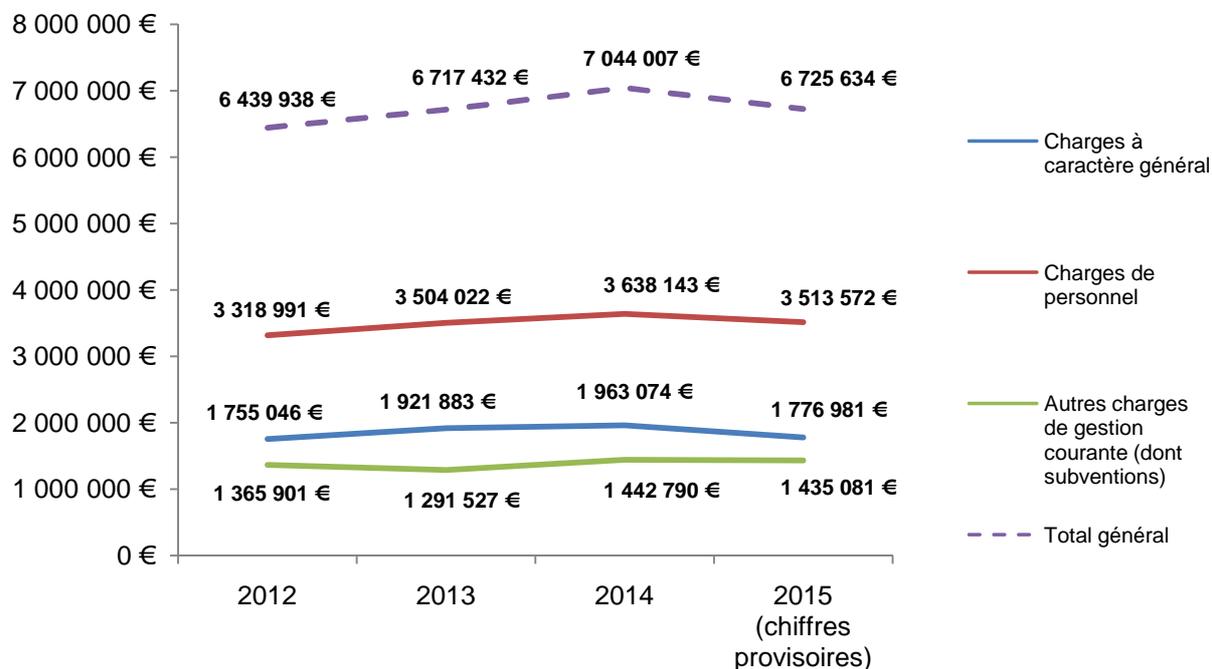
## 2. Des dépenses de fonctionnement fortement diminuées

Face à cette situation, la commune de Gières a réalisé des économies de gestion importantes en 2015.

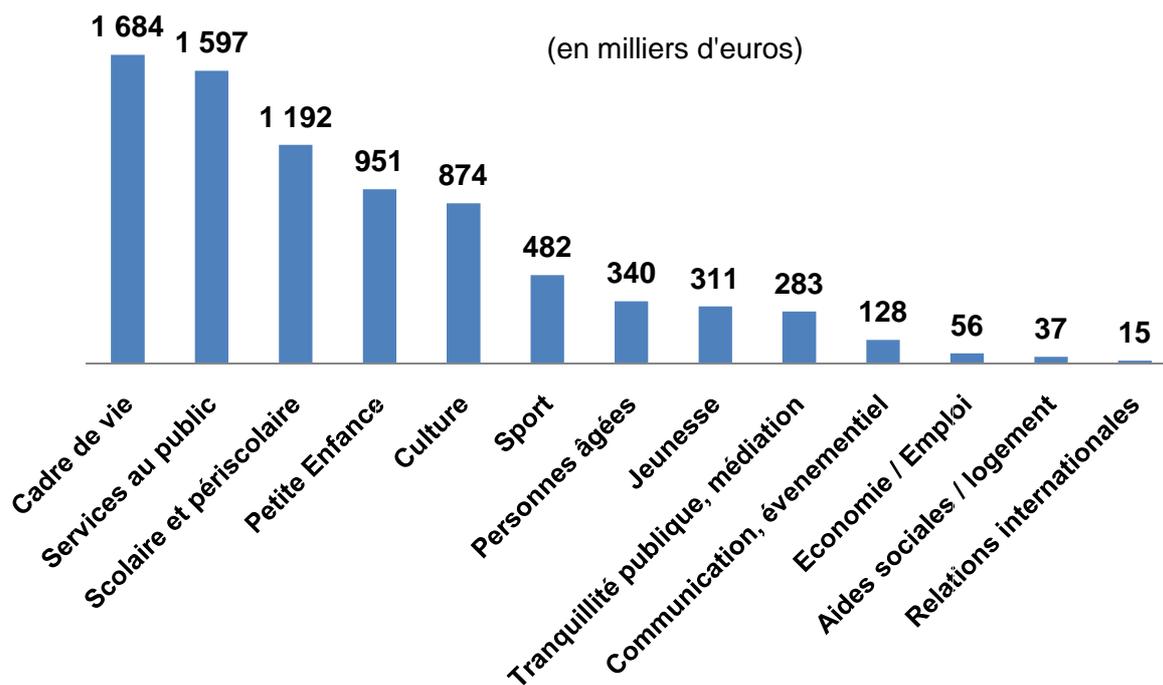
Les charges à caractère général (dépenses courantes des services) et la masse salariale, contenues ces dernières années, ont même été diminuées de près de 320 000 € en 2015. Les subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale ont quant à elles quasiment été maintenues à leur niveau de 2014.



### Evolution des dépenses de fonctionnement



En 2015, les montants dépensés sur les trois chapitres principaux des budgets ville et CCAS (masse salariale, subventions et charges à caractère général) ont servi à financer les services publics suivants :



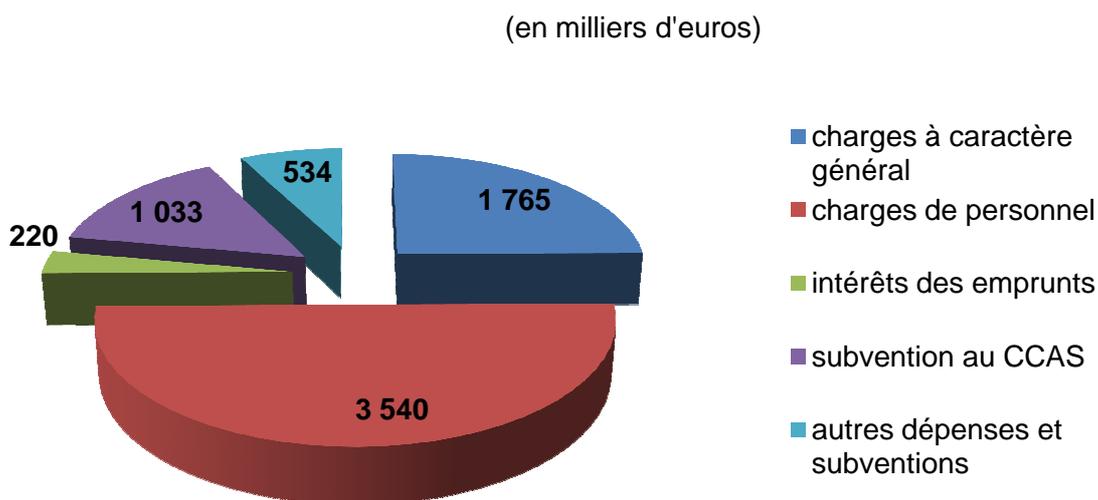


**Les efforts sur la masse salariale et les charges à caractère général seront poursuivis en 2016 et les années suivantes.**

En effet, la situation budgétaire actuelle nécessite plus encore qu'avant une attention très particulière aux dépenses de la collectivité et à la plus importante d'entre elles, la dépense de personnel. La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) permettra d'anticiper les évolutions des services, d'adapter les moyens à la capacité financière de la commune et d'étudier au cas par cas le remplacement des départs de la collectivité.

Ainsi, les trois chapitres principaux de dépenses cumulés (masse salariale, subventions et charges à caractère général) seront en réduction de 2,3 % (6 740 K€ au BP 2016 contre 6 902 K€ au BP 2015).

Voici les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour le budget primitif 2016 :



**7 092 K€**

### **3. Un équilibre difficile à conserver malgré des efforts de gestion importants**

Compte tenu de la baisse drastique des recettes de fonctionnement, l'épargne de la commune se dégrade.

Or, les marges de manœuvre en termes de recettes sont extrêmement limitées.

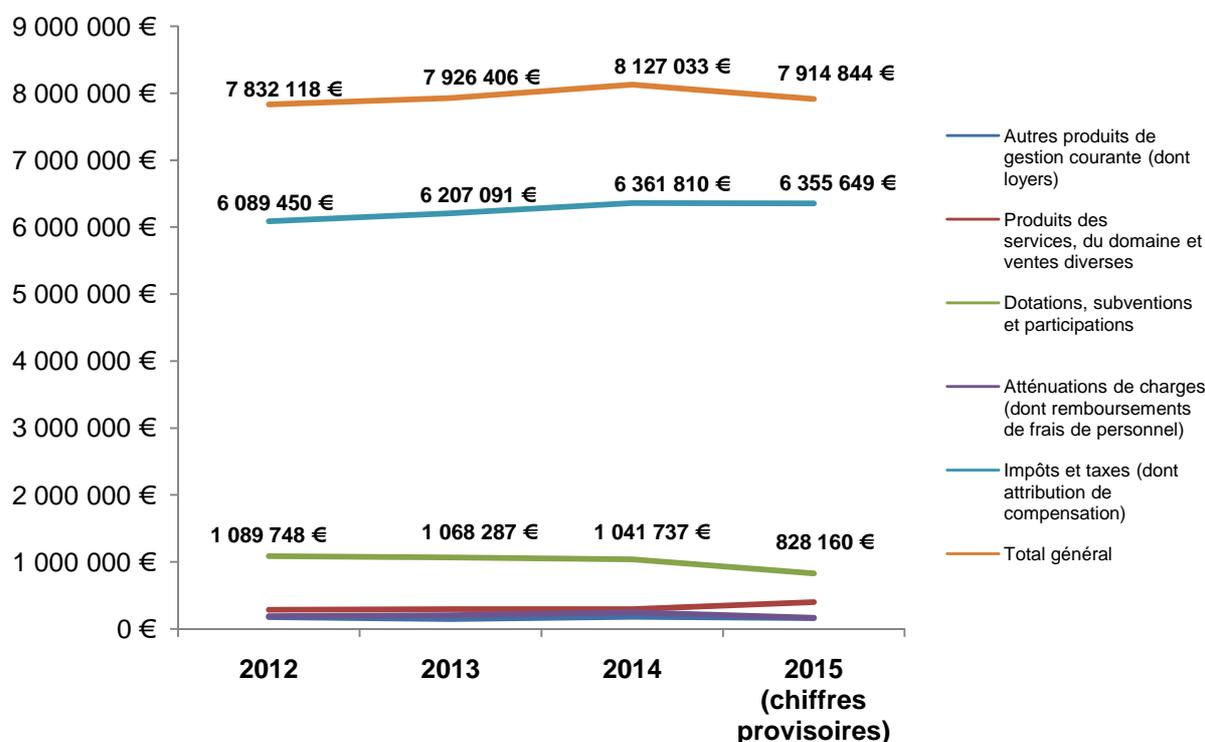


## Présentation annexée au budget primitif | 2 0 1 6

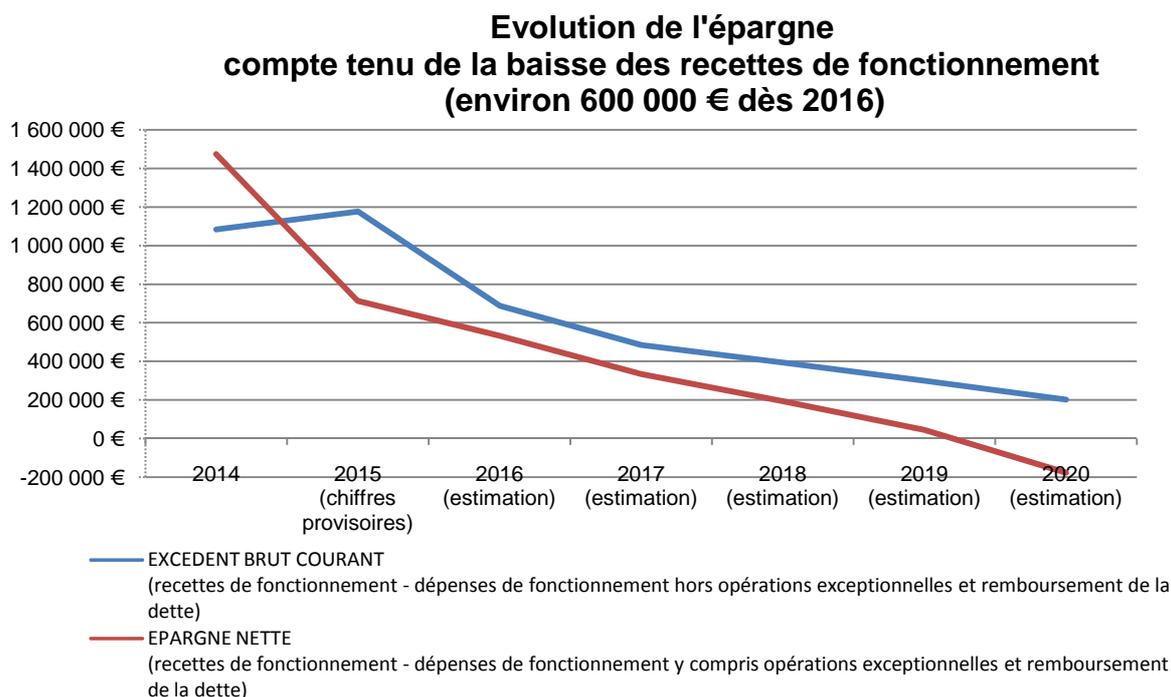
Les produits des services, malgré une hausse de la tarification aux usagers en 2015 (par exemple de l'école de musique), ne représentent qu'une modeste part du budget (2,5 % des recettes réelles en 2015). Le principe général retenu est celui d'une tarification au quotient familial qui permet le meilleur accès de tous selon ses moyens au service public communal.

Quant aux recettes fiscales, malgré le dynamisme des bases fiscales consécutif à la production de logements ces dernières années, elles ne compensent pas intégralement la perte de recettes.

### Evolution des recettes de fonctionnement



De ce fait, la prospective des finances de la commune « au fil de l'eau », qui prend en compte la poursuite de l'évolution des dépenses et de recettes observées ces dernières années, fait apparaître une dégradation importante de l'épargne. Celle-ci nécessite la mise en œuvre de mesures correctives faisant intervenir tous les leviers possibles.



#### 4. Une évolution modérée de la fiscalité en préservant les ménages

Dans ce contexte, malgré la baisse importante des charges de fonctionnement et la hausse des recettes fiscales suite à la construction de logements sur Gières, une augmentation du taux des impôts locaux s'avère nécessaire pour préserver l'équilibre budgétaire.

L'évolution des taux proposée s'inscrit dans le prolongement de la réforme fiscale conduite en 2013, avec une hausse de la taxe foncière compensée par une baisse de la taxe d'habitation, qui avait permis le rééquilibrage de la participation des entreprises et des ménages au financement du service public suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2010.

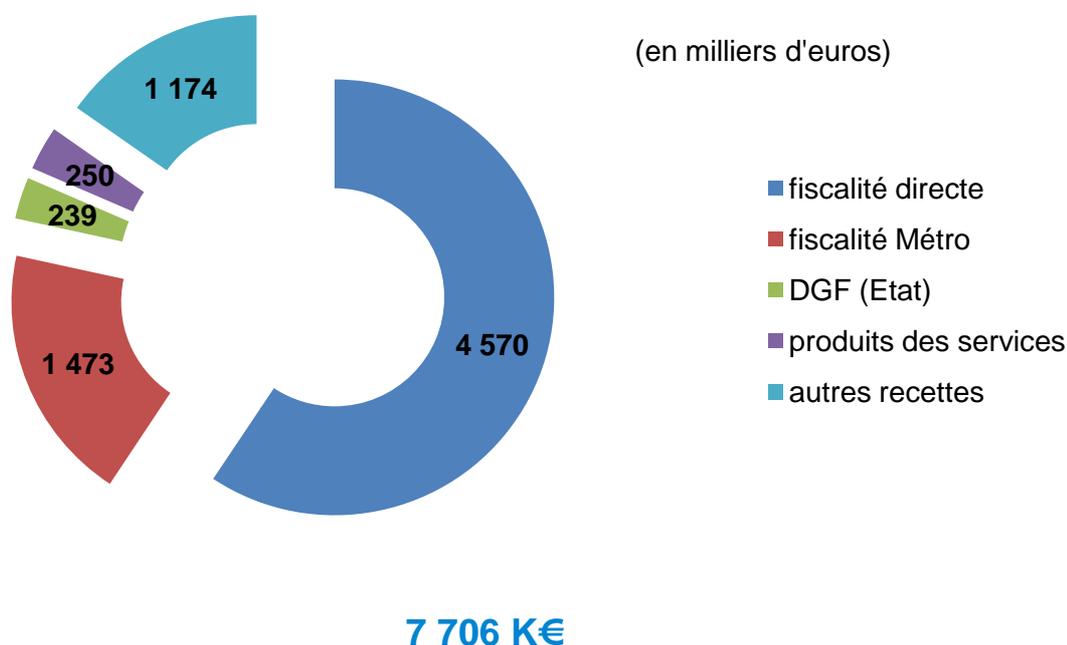
	2015	évolution	2016
Taxe d'habitation	7,92 %	- 50 %	3,96 %
Foncier bâti	37,36 %	+ 18 %	44,08 %
Foncier non bâti	43,65 %	- 50 %	21,83 %

Une large majorité de propriétaires verra ses impôts locaux diminuer, les locataires bénéficieront d'une baisse substantielle et la recette supplémentaire pour la commune s'élèvera à 280 000 € environ par an.



## Présentation annexée au budget primitif | 2 0 1 6

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement se répartiront de la manière suivante au budget 2016 :



La recette fiscale supplémentaire couvrira 30 % de la perte de recettes de fonctionnement subie par la commune entre 2014 et 2017 (qui s'élèvera à un million d'euros environ). Les efforts de gestion devront par conséquent être parallèlement poursuivis, d'autant plus que les recettes de fonctionnement budgétisées seront tout de même en baisse de 3,2 % par rapport à celles réellement comptabilisées en 2015.

Cette mesure fiscale, combinée aux économies réalisées en 2015 (320 000 €) et à la poursuite d'importants efforts de gestion, permettra de maintenir un service public de qualité pour les giérois, tout en conservant une épargne nette positive jusqu'à la fin du mandat.

## II – Le maintien d'un niveau d'investissement permettant de préserver le cadre de vie des giérois et de relever les défis à venir

### 1. Un niveau d'autofinancement satisfaisant et un recours à l'emprunt limité et adapté à la capacité financière de la commune

Grâce à tous ces efforts, la capacité d'autofinancement de la commune, même si elle diminuera, restera à un bon niveau.



## Présentation annexée au budget primitif | 2 0 1 6

Par ailleurs, la commune de Gières, étant très peu endettée (deux fois moins que les communes de même strate en moyenne), dispose de marges de manœuvre en termes d'emprunt. La structure de la dette en cours est la suivante :

Organisme prêteur	Société de Financement Local S.F.L.	Banque de Financement et de Trésorerie B.F.T.	Crédit Agricole de l'Isère	Dexia Crédit Local D.C.L.	Caisse d'Épargne des Alpes	TOTAL
Date d'obtention / durée du prêt	30/12/1999	14/02/2005 30 ans	15/02/2005 30 ans	22/03/2005 30 ans	21/12/2015 20 ans	
Taux	0,73 % (taux variable indexé sur TAM 12 mois)	4,84 % (taux fixe)	0,85 % (taux variable indexé sur euribor 3 mois capé 2%)	3,69 % (taux variable indexé sur euribor 12 mois)	1,95% (taux fixe)	
Capital à l'origine	152 449 €	1 500 000 €	1 000 000 €	1 586 420 €	730 000 €	
Capital restant dû au 01/01/2016	41 746 €	982 759 €	737 919 €	1 057 614 €	730 000 €	3 550 038 €
Annuité en capital	7 797 €	51 724 €	30 845 €	52 881 €	48 659 €	191 906 €
Annuité en intérêts	522 €	48 358 €	16 707 €	39 676 €	1 186 €	106 449 € <sup>1</sup>
Annuité totale	8 319 €	100 082 €	47 552 €	92 557 €	49 845 €	298 355 €

A titre de comparaison, l'encours de la dette (au 1<sup>er</sup> janvier 2016) s'élève à Gières à 563 € contre 870 € par habitant en moyenne dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique. L'annuité, hors mécanisme de dette récupérable qui diminue encore ce ratio, représente 47 € contre 112 € par habitant en moyenne<sup>2</sup>.

Ce faible niveau d'endettement permet à la commune d'envisager le recours à l'emprunt qui restera limité et maîtrisé. Ainsi, si la commune empruntait 2 600 000 € d'ici 2020, ce qui lui permettrait de réaliser l'ensemble de ses projets, l'encours de la dette se situerait autour de 5 190 000 € (soit 825 €/habitant contre 870 €/habitant en moyenne) et l'annuité autour de 325 000 €, déduction faite du mécanisme de dette récupérable pour lequel la commune a opté (soit 52 €/habitant contre 112 €/habitant en moyenne), en 2020. Dans cette hypothèse, la commune resterait par conséquent endettée à un niveau tout à fait raisonnable.

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire en 2016.

<sup>1</sup> Annuité hors mécanisme de dette récupérable (en intérêts et capital) et ICNE (intérêts courus non échus)

<sup>2</sup> Données DGFIP 2014



## 2. Un niveau d'investissement permettant de préserver le cadre de vie des gérois et de mener à bien les projets du mandat

En poursuivant ses efforts de gestion et dans l'hypothèse où elle contracterait 2 600 000 € d'emprunt d'ici la fin du mandat, la commune serait en capacité de financer, de 2016 à 2020, un peu plus de 12 500 000 € (soit en moyenne environ 2 500 000 € par an, ce qui est similaire à la moyenne annuelle du mandat précédent). Le recours à l'emprunt ne représenterait que 20 % du montant total des investissements.

année	2016	2017	2018	2019	2020
Investissements (maintenance et projets divers dont programme de rénovation énergétique des bâtiments)	3 367 000 € *	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Enveloppe pouvant être consacrée à la Place de la République et au regroupement des écoles maternelles		300 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	
Total	3 367 000 €	1 550 000 €	3 250 000 €	3 250 000 €	1 250 000 €

\* y compris reports 2015

Les investissements porteront sur :

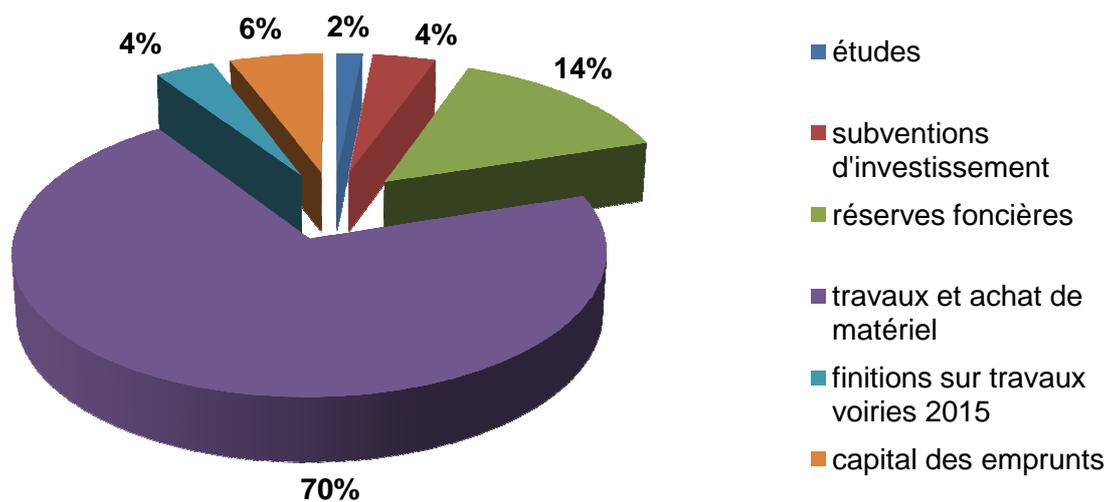
- l'entretien, l'accessibilité et la mise aux normes des équipements communaux (sportifs, socioculturels et administratifs),
- la mise en œuvre d'un programme ambitieux de rénovation énergétique permettant de contenir les dépenses de fonctionnement de la commune à long terme,
- le projet de la place de la République et de regroupement des écoles maternelles.



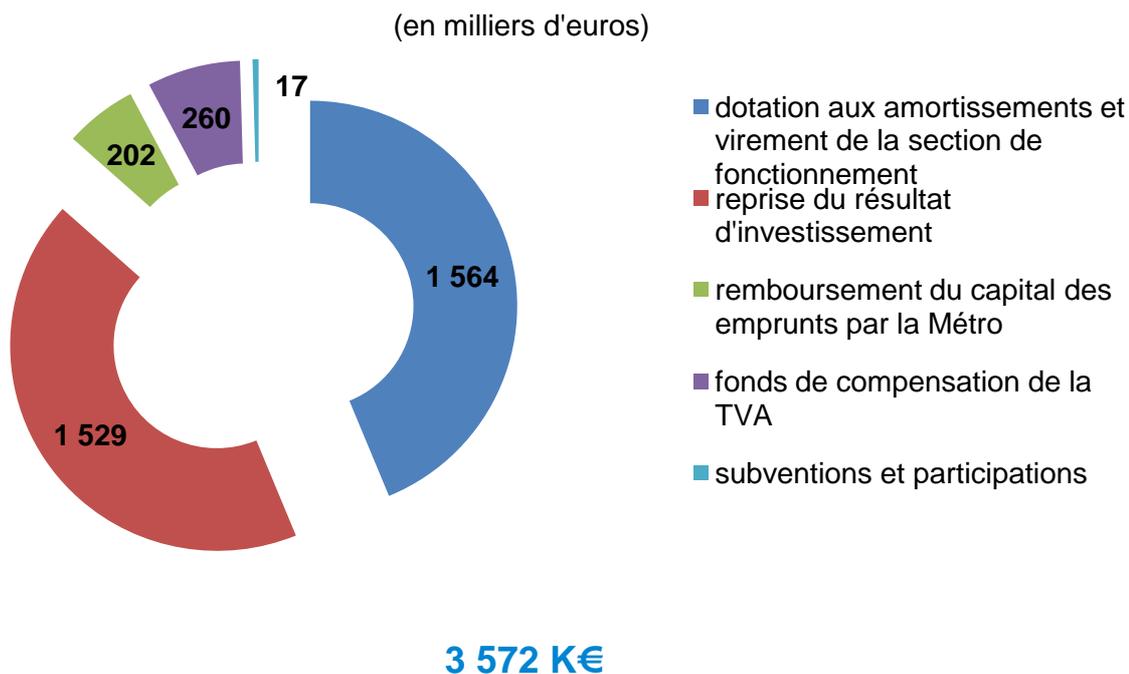
## Présentation annexée au budget primitif | 2 0 1 6

En 2016, en section d'investissement, seront budgétisés les crédits suivants :

	en milliers d'euros
études	56
subventions d'investissement (notamment au SYMBHI)	140
réserves foncières	520
travaux de maintenance courante	284
achat matériels, travaux d'entretien sur les bâtiments (dont reports)	596
finitions sur travaux voiries 2015	131
réhabilitation stade synthétique	450
programme de rénovation thermique	300
salle des mariages	200
cimetière	200
ascenseur école Cassin / Primaire	180
école de musique	150
jardins familiaux	80
accessibilité bâtiments	80
remboursement du capital des emprunts	205
<b>TOTAL</b>	<b>3 572</b>



Les investissements seront financés essentiellement par l'autofinancement provenant du virement de la section de fonctionnement, de la dotation aux amortissements et du résultat excédentaire de la section d'investissement.



### III – Les grands équilibres du budget primitif 2016

La section de fonctionnement s'équilibrera à 8 656 140 € et celle d'investissement à 3 572 429 €.

Les grands équilibres du budget primitif 2016 se caractérisent par la poursuite des efforts de gestion en fonctionnement et le maintien d'un bon niveau d'investissement.

## 1. En section de fonctionnement

En fonctionnement, il sera proposé de poursuivre les efforts de gestion, avec des dépenses de personnel (les diminutions d'effectifs décidées en 2015 ayant également un impact financier en 2016) et des charges à caractère général en baisse.

*(montants arrondis à l'euro près)*

		2012	2 013	2 014	2 015	BP 2016
<b>D E P E N S E S</b>	Charges à caractère général	1 785 000	1 935 500	1 985 000	1 803 335	1 765 000
	Charges de personnel	3 334 000	3 490 000	3 660 000	3 610 000	3 540 000
	Atténuation de produits		22 096	23 000	23 000	32 000
	Autres charges gestion courante	1 483 066	1 339 666	1 488 270	1 450 000	1 435 000
	Charges financières (intérêts)	150 000	140 000	120 000	120 000	220 000
	Charges exceptionnelles	10 000	10 000	41 724	501 603	50 000
	Dépenses imprévues de fonctionnement	116 000				50 000
	Virement à la section d'investissement	2 173 288	3 064 739	936 157	24 328	1 014 140
	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	550 000	750 000	750 000	460 000	550 000
		9 601 354	10 752 001	9 004 152	7 992 267	8 656 140

		2012	2 013	2 014	2 015	BP 2016
<b>R E C E T T E S</b>	Atténuation de charges	105 000	96 000	170 000	90 000	170 000
	Produits des services	246 000	236 700	232 000	325 000	250 000
	Impôts et taxes	5 777 800	6 182 068	6 247 223	5 787 963	6 524 000
	Dotations et participations	1 000 000	1 011 912	1 045 047	819 080	590 000
	Loyers	175 000	160 000	172 000	172 000	140 000
	Produits financiers				35 914	31 623
	Produits exceptionnels	10 000	10 000	838 921		
	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	2 277 554	3 020 321	288 960	752 310	950 517
	Opérations d'ordre entre sections	10 000	10 000	10 000	10 000	
		9 601 354	10 727 001	9 004 152	7 992 267	8 656 140

## 2. En section d'investissement

En investissement, grâce au maintien d'un autofinancement suffisant, les dépenses pourront être maintenues à un niveau satisfaisant.

*(montants arrondis à l'euro près)*

		2 012	2 013	2 014	2 015	BP 2016
<b>D E P E N S E S</b>	Remboursement d'emprunts	160 000	165 000	333 352	160 000	205 000
	Subventions d'équipement et d'investissement	174 000	169 000	489 162	212 497	140 000
	Acquisitions foncières, matériels et travaux	783 615	732 957	918 794	1 567 633	2 013 067
	Etudes	251 447	249 186	308 117	161 089	56 622
	Travaux	2 927 701	3 847 337	3 191 582	1 069 641	1 157 741
	Reversement subventions / excédents			1 526	201 493	
	Solde d'investissement reporté			715 137		
	Opérations d'ordre patrimoniales	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Opérations d'ordre entre sections	10 000	10 000	10 000	10 000	
		<b>4 316 763</b>	<b>5 183 479</b>	<b>5 977 669</b>	<b>3 392 353</b>	<b>3 572 429</b>

		2 012	2 013	2 014	2 015	BP 2016
<b>R E C E T T E S</b>	Produit des cessions			96 353	171 933	
	FCTVA / TLE – taxe d'aménagement	594 848	257 146	268 205	260 000	260 000
	Fond de réserves			3 150 812	690 915	
	Subventions d'investissement	519 000	646 099	657 078	208 131	17 000
	Emprunt d'équilibre			109 064	763 695	
	Autres immobilisations financières				243 247	202 157
	Solde d'investissement reporté	469 627	455 494		560 103	1 529 132
	Virement de la section de fonctionnement	2 173 288	3 064 739	936 157	24 328	1 014 140
	Opérations d'ordre patrimoniales	10 000	10 000	10 000	10 000	
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	550 000	750 000	750 000	460 000	550 000	
		<b>4 316 763</b>	<b>5 183 479</b>	<b>5 977 669</b>	<b>3 392 353</b>	<b>3 572 429</b>